LA BRÉNOSIENNE

Octobre 2020

HORAIRES D'OUVERTURE de la mairie :

Lundi : 9h-12h30
Mardi et jeudi : 9h-12h30 et 14h-18h
Samedi (1er, 3ème et 5ème du mois) : 9h-12h.

CONTACTS :

☎ 02.96.56.10.77 - 💻 : saintvran@wanadoo.fr

Retrouvez toutes les infos et bien plus sur le site de la commune : www.saintvran.fr.

Horaires de la bibliothèque :

- Le mardi de 16h00 à 18h00
- Le samedi de 10h00 à 12h00

Le temps des élections est enfin terminé, je tiens à vous remercier pour la confiance que vous m'avez renouvelée lors des élections municipales. C'est un immense honneur, c'est un réel bonheur de pouvoir continuer à servir notre commune et notre territoire.

C'est donc avec une équipe en partie renouvelée que je porte l'ambition de préparer l'avenir de Saint-Vran, sans bien entendu oublier le présent. Je mesure l'ampleur de la tâche pour cet engagement, en étant à la fois proche et à l'écoute de vos besoins et doléances. Je vous assure que le nouveau Conseil Municipal, aura à cœur de façonner au mieux le futur de notre chère commune. L'intérêt général doit nous guider au quotidien dans chacune de nos décisions.

Au nom du Conseil municipal, ainsi que du Personnel communal, je vous souhaite un dernier trimestre 2020 sans difficultés, et surtout que vous gardiez la santé. Portez-vous bien, et prenez soin de vos proches et voisins : les gestes barrières restent encore et toujours notre meilleure protection, de nombreuses vies dépendent de notre attitude. Je sais pouvoir compter sur vous et sur votre civisme pour poursuivre nos efforts afin de combattre cette pandémie. Cette crise sanitaire majeure, et les conséquences qu'elle engendre, constituent un défi collectif immense que nous devrons relever ensemble.

Evelyne Gaspaillard, Maire

Cérémonie du 11 novembre : La commémoration de l'Armistice de 1918 sera célébrée **le samedi 7 novembre 2020 à 10H30** - Dépôt de gerbe au monument aux morts et allocution de Mme le Maire.

Repas du CCAS : cette année, en raison du risque sanitaire, il n'y aura pas de repas à la salle polyvalente. Le repas sera à emporter **le samedi 7 novembre 2020**. Toutes les personnes nées avant le 1er janvier 1954 sont priées de s'inscrire au Restaurant "L'Auberge de La Lande du Mené" ☎ : 02.96.56.10.03 ou à la Mairie ☎ : 02.96.56.10.77 **avant le mardi 27 octobre**. Merci de préciser, lors de votre inscription, si vous viendrez chercher votre repas ou si nous devons vous le livrer à domicile. L'ensemble des membres du Centre Communal d'Action Sociale ainsi que les membres du conseil municipal seront à votre disposition pour la livraison.

Retrouvez :

- ✓ L'essentiel des Conseils — En pages centrales
- ✓ Les membres du conseil municipal — page 2
- ✓ Le budget 2020 — page 6

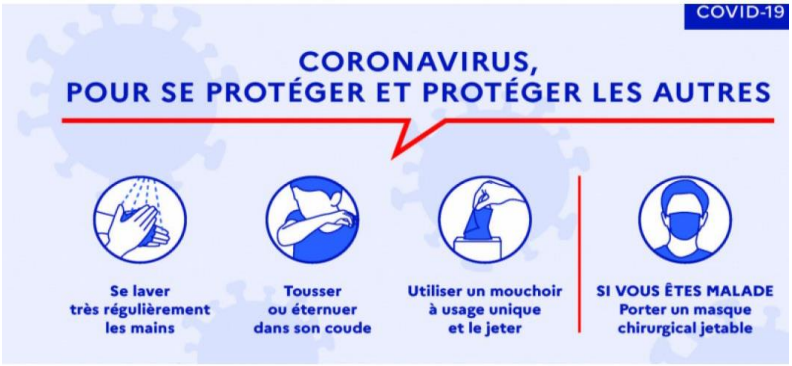

Le nouveau conseil municipal :

Les adjoints :

« Après un premier mandant riche en expériences (aménagement du bourg, réfection de la salle des fêtes, création du site internet pour la commune, …), je souhaite continuer à m'investir pour la commune en fonction de mes compétences. Ce mandat me permettra de développer les outils de communication mis en place au mandat présent et de continuer à m'investir dans le réaménagement de notre école »

XAVIER POSTAIRE

« J'ai été élu pour défendre les intérêts de notre commune et de nos citoyens »

ALAIN ROBERT

« Après un premier mandat enrichissant, je n'ai pas hésité à renouveler mon engagement pour être à l'écoute des brénosiens »

DOMINIQUE DESBOIS

Les conseillers délégués :

« Ce mandat va être pour moi très enrichissant, il va me permettre de connaitre le fonctionnement de notre commune et de par mes compétences et mes valeurs m'investir au mieux pour le bien-être de tous »

CHRISTELLE RUELLAN

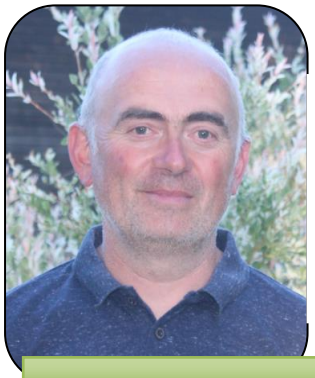

« Je suis reparti pour un second mandat pour continuer à m'investir pour ma commune en participant à diverses commissions »

PASCAL VIEIRA

Les conseillers municipaux :

« Je remercie les habitants de Saint-Vran (brénosien, brénosienne) pour la confiance qu'ils m'ont témoigné pour ma réélection de mon deuxième mandat »

VINCENT GASPAILLARD

« Écouter, échanger, aborder les problèmes que l'on peut rencontrer sur la commune et y pallier est l'objectif de mon mandat »

PHILIPPE MARCHAND

« Active dans la commune, je rejoins l'équipe municipale avec beaucoup d'enthousiasme, afin de participer à l'enrichissement de notre cadre de vie et bien-être collectif »

VIRGINIA MARETHEU

« Habitante de Saint-Vran depuis quelques années, je prends très à cœur mon rôle de conseillère, c'est une expérience enrichissante qui va me permettre de m'investir au sein de notre commune »

LAURA RAULET

« J'ai souhaité intégrer l'équipe municipale avec l'objectif d'améliorer notre vie quotidienne en recréant des liens intergénérationnels et sociaux »

ANNE-MARIE ROUXEL

« Participer à la gestion de la commune en m'appuyant sur mon parcours professionnel par le biais des commissions finances, appels d'offres, loisirs, tout en rejoignant le syndicat des eaux pour défendre nos intérêts que ce soit sur le coût, la qualité de l'eau et ses infrastructures »

YANNICK CARDIN

«« Arrivée à Saint-Vran en 2012, j'entame mon deuxième mandat. Je serai à votre écoute et défendrai vos intérêts. Je fais partie de la commission CCAS » »

SANDRINE BADOUARD

« Le monde change vite. Mon engagement au sein de la commune s'inscrit dans un désir d'accompagner les mutations en cours au plus près du territoire et de ses habitants »

MARTINE GONTHIE

« Habitant Saint-Vran depuis 2012, je souhaitais rejoindre le conseil municipal pour mieux connaitre notre commune et être à l'écoute de la population »

WILLIAM MAZO

Hommage

Michel Lucas, conseiller municipal de 1965 à 1995 est décédé à l'âge de 88 ans au mois de Juillet dernier. 30 ans au service de notre commune, c'est remarquable !

La lecture des registres de la commune témoigne de son assiduité aux réunions. Ces années furent importantes pour la modernisation de Saint-Vran et de son territoire de proximité : la finalisation du réseau d'eau potable, la desserte des villages isolés, le remembrement des terres, l'entretien de la voirie et la création de chemins, la transformation du presbytère en gîtes communaux, la réalisation du terrain des sports, la création du premier lotissement communal…Il fut également un membre actif du comité des fêtes.

Il avait reçu la médaille de la commune le 15 décembre 2007 en reconnaissance de son engagement pour Saint-Vran

Nous n'oublions pas les autres personnes décédées ces derniers mois, dont Pierre Yves Collet, conseiller municipal de 2008 à 2020, décédé entre les deux tours des élections municipales pour lesquelles il était candidat.

Les commissions :

Les commissions communales :

Intitulé :	Membres
Finances	Evelyne GASPAILLARD, Xavier POSTAIRE, Alain ROBERT, Dominique DESBOIS, Pascal VIEIRA, Yannick CARDIN, Philippe MARCHAND
Appel d'offres	Titulaires : Xavier POSTAIRE, Alain ROBERT, Yanick CARDIN *Suppléants : Vincent GASPAILLARD, Martine GONTHIÉ,* Pascal VIEIRA
Bâtiments communaux	Evelyne GASPAILLARD, Xavier POSTAIRE, Alain ROBERT, Dominique DESBOIS, Martine GONTHIÉ, Christelle RUELLAN, Joël CHEREUL, Danielle LE RAY
Voirie, Chemins	Xavier POSTAIRE, Alain ROBERT, Dominique DESBOIS, Vincent GASPAILLARD, Philippe MARCHAND, Armelle COURTEL, Philippe HERVÉ, Thierry LEMONNIER, Jacky RAULT
Animation, associations, jeunesse	Xavier POSTAIRE, Yannick CARDIN, Martine GONTHIÉ, Virginia MARETHEU, William MAZO, Laura RAULET, Anne-Marie ROUXEL, Christelle RUELLAN
Communication	Xavier POSTAIRE, Dominique DESBOIS, Martine GONTHIÉ, Laura RAULET, Christelle RUELLAN
Fleurissement	Dominique DESBOIS, Pascal VIEIRA, Yannick CARDIN, Philippe MARCHAND William MAZO, Anne-Marie ROUXEL, Philippe HERVÉ

Désignation des référents

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE
- ✓ *Titulaire* : Xavier POSTAIRE
- ✓ *Suppléant : Evelyne GASPAILLARD*

ODCM
- ✓ *Titulaire* : Martine GONTHIÉ

SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE L'HYVET
- ✓ *Titulaires* : Alain ROBERT, Vincent GASPAILLARD, Pascal VIEIRA
- ✓ *Suppléant : Yannick CARDIN*

GIP HARDOUINAIS MENÉ
Titulaire : Evelyne GASPAILLARD

ENEDIS
Titulaire : Alain ROBERT

CNAS
- ✓ *Représentante élue* : Virginia MARETHEU
- ✓ *Représentante agents* : Jessica LEMAITRE

ORDURES MENAGERES
- ✓ *Titulaire : Pascal VIERA*
- ✓ *Suppléant : William Mazo*

Désignation des membres aux commissions de Loudéac Communauté Bretagne Centre et des référents du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale)

Intitulé de la commission	Membres titulaires	Membres suppléants
Finances	Evelyne GASPAILLARD	Xavier POSTAIRE
Economie et Emploi	Dominique DESBOIS	Laura RAULET
Tourisme	Dominique DESBOIS	Pascal VIEIRA
Action Sociale – Santé et Mobilités		
Référent enfance/jeunesse	Virginia MARETHEU	Laura RAULET
Référent service à la personne	Dominique DESBOIS	Christelle RUELLAN
Référent logement social	Virginia MARETHEU	Christelle RUELLAN
Urbanisme – Habitat	Xavier POSTAIRE	Alain ROBERT
Eau - Assainissement	Alain ROBERT	Yannick CARDIN
Collecte, Gestion et Valorisation économique et environnementale des déchets	Pascal VIEIRA	William MAZO
Agriculture et Environnement	Alain ROBERT	Vincent GASPAILLARD
Energies et Développement durable	Martine GONTHIÉ	Xavier POSTAIRE
Attractivité territoriale	Xavier POSTAIRE	Vincent GASPAILLARD
Sports et équipements sportifs d'intérêt communautaire	Pascal VIEIRA	Philippe MARCHAND
Culture	Martine GONTHIÉ	Anne-Marie ROUXEL
Communication	Christelle RUELLAN	Evelyne GASPAILLARD

Epicerie à domicile :

Pour les personnes intéressées par le service « Epicerie à domicile », tous les vendredis, Mme Brigitte Raulo de Trédaniel passe sur notre commune.

Vous pouvez la contacter au : **02 96 73 49 99**

L'atelier des Cousettes

L'atelier des Cousettes de Saint-Vran compte 6 adhérentes qui se réunissent tous les jeudis soirs de 20h à 22h. Un rituel qui dure depuis une quinzaine d'années et où la convivialité et la bonne humeur sont de mise chaque semaine.
Autodidactes, nous partageons notre savoir-faire et nous nous stimulons les unes et les autres avec nos idées, nos envies et nos techniques.
Nos créations suivent l'air du temps, influencées par la mode et les réseaux sociaux, notamment « Pinterest ».
L'actualité récente a été des demandes extérieures spécifiques de fabrication de masques. Nous en avons réalisés, individuellement, pendant la période de confinement notamment pour l'Ehpad de Merdrignac, l'Hôpital de Saint-Brieuc, la famille et les voisins… Cela a pu se faire uniquement parce que nous avions du stock de tissu et d'élastiques étant donné la fermeture « Covid » des commerces.
Nous allons reprendre les séances à partir du 10 Septembre pour celles qui le souhaitent tout en appliquant les mesures sanitaires en vigueur.

Bien cordialement, Mme Myriam CONAN La présidente

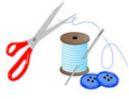

Le budget prévisionnel 2020

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées **les recettes et les dépenses** de notre collectivité pour une année civile.

Le fonctionnement :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes et ordinaires qui doivent être couvertes par des recettes régulières et permanentes.
Les principales **dépenses** sont : personnel, écoles, assurances, intérêts des emprunts, entretien du patrimoine, indemnité de fonction…

«

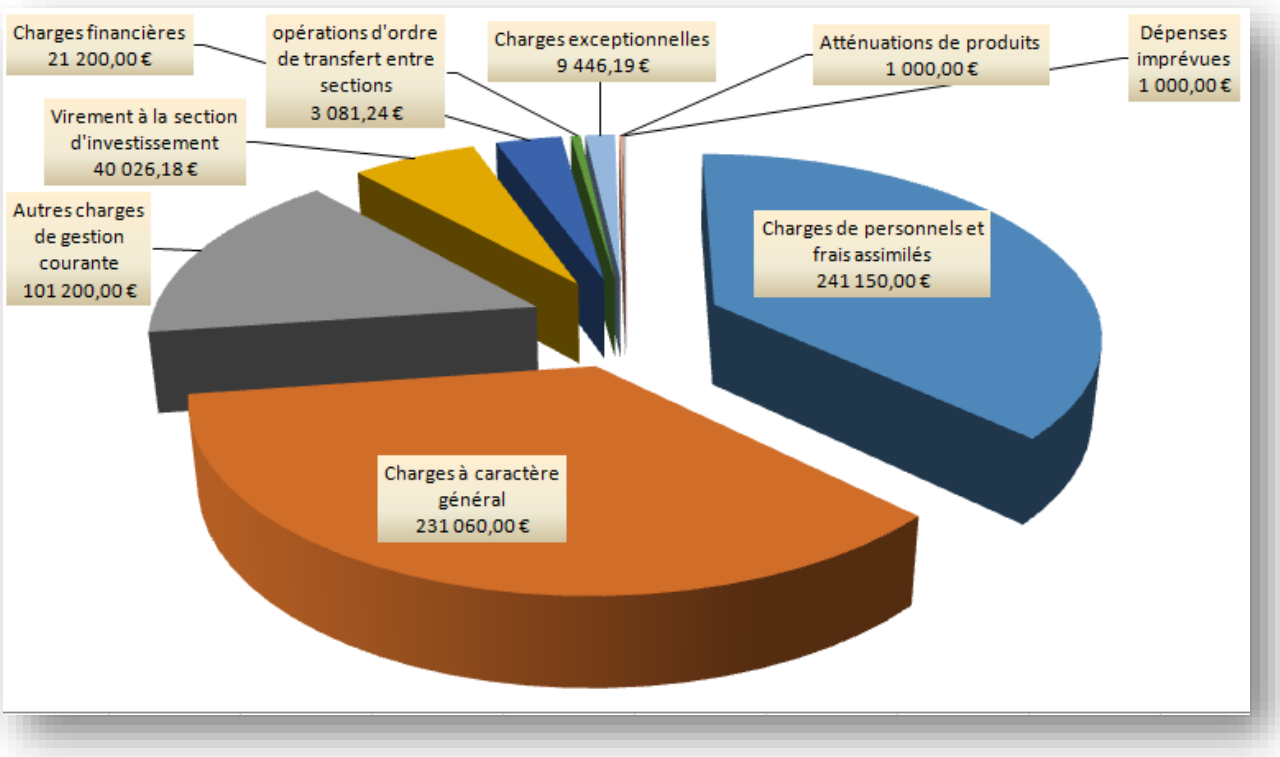

De même, les principales **recettes :** fiscalité locale, location de bâtiments, produits des services, dotation globale de fonctionnement de l'Etat….

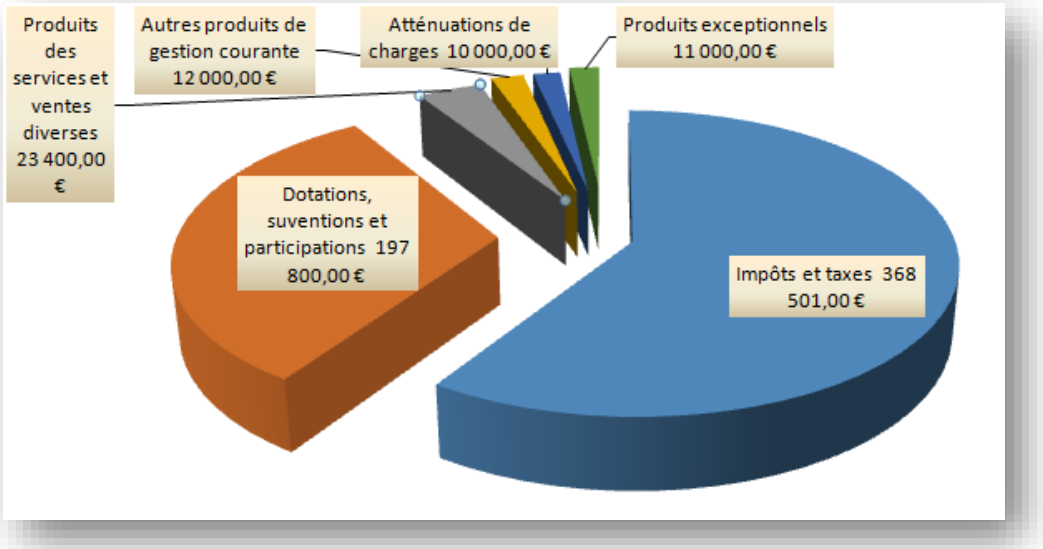

L'investissement :

La section d'investissement regroupe les opérations exceptionnelles qui contribuent à accroître ou à diminuer la valeur du patrimoine de la collectivité.

Les dépenses sont : le remboursement du capital des emprunts, entretien des bâtiments, travaux de voirie, achat d'équipements ou de terrain, …

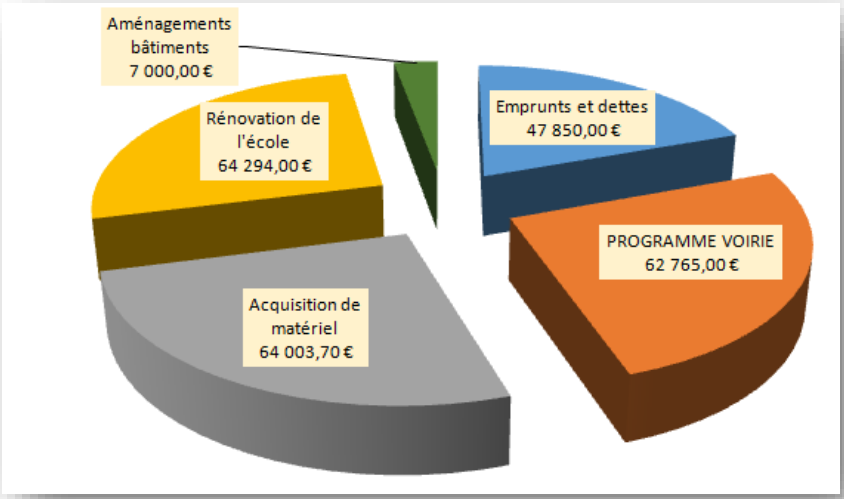

les recettes : réserve propre, subventions de l'Etat, vente d'un terrain, …

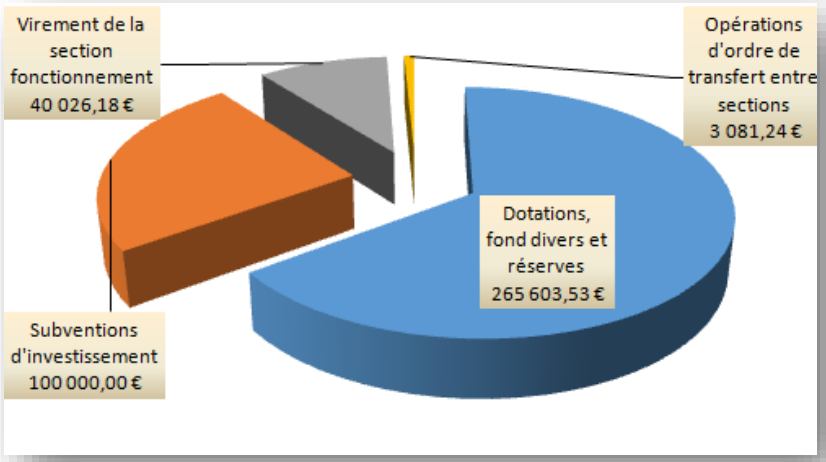

Vue d'ensemble du budget 2020 :

Fonctionnement		
	Dépenses de la section	Recettes de la section
Crédits de fonctionnement votés	649 163,61 €	622 711,00 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0 €	0 €
Résultat de fonctionnement	0 €	26 452,61 €
Total de la section	649 163,61 €	649 163,61 €
Investissement		
	Dépenses de la section	Recettes de la section
Crédits d'investissement votés	247 043,70 €	408 710,95 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	25 224,00 €	0 €
Solde d'exécution reporté	136 443,25 €	
Total de la section	408 710,95 €	408 710,95 €
TOTAL DU BUDGET DE LA COMMUNE		
TOTAL DU BUDGET	**1 057 874,56 €**	**1 057 874,56 €**

Les élections sénatoriales

Le renouvèlement d'une partie du Sénat a eu lieu car, malgré les circonstances dues à la pandémie, les élections sénatoriales ont été maintenues au 27 septembre 2020, elles ont renouvelé 172 sénateurs. Pourtant peu d'informations sur cette élection et sur cette chambre haute qui semble éloignée de nous. Une bonne raison pour revenir sur ce moment démocratique et en définir les enjeux.

La circonscription sénatoriale correspond au département et le nombre de sénateurs élus dans chaque circonscription varie en fonction de la population. En Côtes d'Armor, ils sont 3. Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect. Le collège électoral est constitué :

- ✓ de l'ensemble des conseillers départementaux ;
- ✓ des conseillers régionaux élus dans le département ;
- ✓ des députés ;
- ✓ des sénateurs ;
- ✓ des délégués des conseils municipaux. Ces délégués, constituent plus de 90% du collège électoral pour les élections sénatoriales. Dans la commune de Saint-Vran dont le conseil municipal comprend 15 membres 3 d'entre eux appelés « grands électeurs » ont participé à cette élection.

Répartition des groupes politiques dans l'hémicycle

(en nombre de sièges au 4mai 2016)

Le Sénat est l'une des deux chambres avec l'assemblée nationale où siègent les députés qui composent le Parlement. Les 348 sénateurs élus par 162 000 grands électeurs le sont pour un mandat de 6 ans. Ils siègent au Palais du Luxembourg. Ce bâtiment, dont la première pierre fut posée en 1615 par Marie de Médicis, fut une demeure royale. Il accueille le Sénat de la République depuis 1879.

Le Président du Sénat préside deux organes essentiels : le Bureau du Sénat* la Conférence des présidents. Il dispose de prérogatives constitutionnelles majeures. Il exerce un pouvoir de nomination et peut saisir le Conseil constitutionnel si des dispositions des lois votées ou des traités lui paraissent contraires à la Constitution. Il exerce provisoirement les fonctions de Président de la République en cas de vacance ou d'empêchement de celui-ci. Ce fut le cas lors de la mort du président Pompidou en 1974 où le président du sénat Alain Poher fut président de la république par intérim. Ainsi, le Président du Sénat est parfois présenté comme le 2e personnage de la République.

Les sénateurs examinent les projets de loi que le Gouvernement leur soumet. Ils peuvent également déposer et examiner des propositions de loi. Les sénateurs contrôlent aussi l'action du gouvernement et vérifient que les lois votées sont bien appliquées. Ils peuvent créer des instances temporaires : mission d'information, commission d'enquête... pour étudier un sujet particulier de manière approfondie et proposer des réformes.

En séance publique, dans l'hémicycle, les sénateurs débattent, votent et contrôlent le Gouvernement.

Le Sénat est le garant de la stabilité des institutions. À la différence de l'Assemblée nationale, il ne peut être dissous.

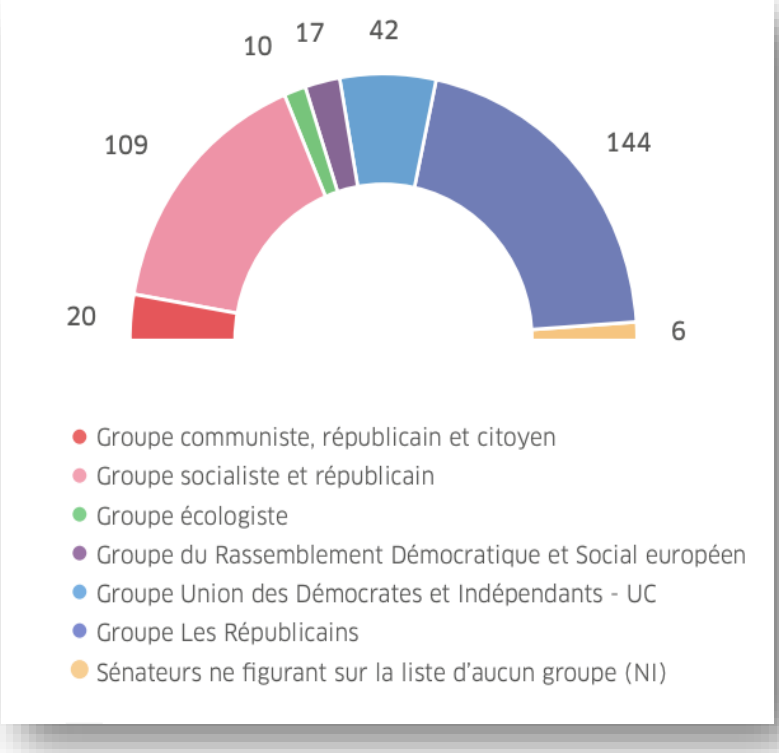

L'élagage c'est l'affaire de tous

La végétation bordant les propriétés privées encombre parfois les routes communales. Rappel sur les bonnes règles d'usage : En période estivale, dame nature reprend ses droits. Les voies communales ainsi que les chemins ruraux longeant des propriétés privées sont parfois très encombrées par la végétation. Les branches qui dépassent gênent parfois la circulation. Elles peuvent aussi occasionner, lors d'intempéries notamment, des risques pour les usagers de la route et les piétons. Et également causer des préjudices sur infrastructures (lignes téléphoniques et électriques, voirie, trottoirs, fossés).

Nous vous rappelons que **« les agents communaux ou les services de secours interviennent fréquemment pour dégager des chaussées bloquées par des arbres, branches, amas de feuilles** », tandis que les services habilités sur les réseaux téléphoniques et électriques agissent également maintes fois en raison des poteaux et câbles détériorés.

Responsabilité pénale engagée

Afin de limiter le danger et préserver les désagréments cités ci-dessus, la municipalité rappelle aux propriétaires, locataires ou aux exploitants des parcelles concernées que « **l'élagage des plantations (arbres, branches, haies, racines…) présentant un risque ou dépassant sur les zones de circulation est nécessaire et obligatoire** ». Il est a noté aussi que « les désagréments occasionnés par cette absence d'entretien peuvent entraîner la **responsabilité pénale et civile** des propriétaires défaillants ».

Les travaux pour le déploiement de la fibre sur la commune vont démarrer cet hiver. Aussi, merci d'effectuer l'élagage des lignes téléphoniques **dès le mois d'octobre** afin de ne pas retarder les travaux!

Gestion des ordures ménagères :

Nous vous rappelons que **le service ne collecte plus les conteneurs qui ne respectent pas les règles de collecte** : **anciens conteneurs, conteneurs débordants, sacs au sol ou sur le conteneur, conteneurs mal positionnés et erreurs de tri**

Suite à de nombreux appels d'usagers non collectés, nous constatons que les conteneurs n'étaient pas sortis la veille de la collecte mais après le passage du camion. Nous vous rappelons que les conteneurs **doivent être sortis la veille de la collecte** car cette dernière est effectuée entre 4h et 21 h le lendemain.

Certains foyers ne sont toujours pas équipés (présentation d'anciens conteneurs à la collecte), Les personnes non équipées de nouveaux conteneurs individuels doivent contacter au plus vite le **N° Vert, au 0 805 95 29 31** (numéro Gratuit).

Soyez connectés !

Bretagne centre Rando

Loudéac communauté lance son appli **« Bretagne Centre Rando »** !

À pied, à vélo, à VTT, à cheval, en canoë, à chacun sa monture pour (re)découvrir le patrimoine du centre Bretagne.

Les lacs de Guerlédan, de Bosméléac, de La Hardouinais, les vallées et rivières de l'Oust et du Lié, le canal de Nantes à Brest, la forêt de Loudéac… sont autant de spots permettant la pratique du « sport nature » et de s'oxygéner dans des espaces naturels protégés.

Les voies vertes, les chemins pédestres et équestres, les circuits trail… permettent de vagabonder et d'aller à la rencontre de villages chargés d'histoire et de convivialité.

L'application « Bretagne Centre Rando » est une sélection d'une cinquantaine d'itinéraires de randonnée sur le territoire « Bretagne Centre ». Ces itinéraires ont été choisis selon leur intérêt paysager, naturel patrimonial et sportif. Ils sont diversifiés afin de permettre à un randonneur débutant, un sportif confirmé, une famille ou une tribu de Vététistes ou de traileurs de trouver son bonheur.

Avec l'application « Bretagne Centre Rando », que ce soit pendant la balade, en arrivant sur le site de pratique ou à domicile, l'utilisateur accède à toutes les informations des parcours : suivi de l'itinéraire et profil en direct grâce à la géolocalisation, téléchargement des cartes des parcours, option « se rendre au départ » … Il est également possible de télécharger les données des sites et des itinéraires par activité ainsi que les cartes pour une utilisation en mode hors ligne.

Le niveau des parcours ainsi que les recommandations permettent aux randonneurs de choisir les itinéraires et les sites adaptés à leur niveau de pratique.

Application téléchargeable sur Android et IOS

« Enedis à mes côtés », une appli mobile pour simplifier la vie des clients

« Enedis à mes côtés » offre de nombreux services :

L'application permet aux clients de contacter directement les services dépannage et raccordement, ainsi qu'un conseiller pouvant répondre à leurs besoins.

Les clients peuvent connaître l'heure de rétablissement de la distribution électrique en cas de panne.

Grâce à un accompagnement en ligne, les clients peuvent diagnostiquer leur installation en cas de coupure d'électricité et connaître les manœuvres pour réalimenter leur foyer. Si les problèmes persistent, ils peuvent être mis en relation avec le service dépannage d'Enedis.

Des conseils de prévention lors de travaux à proximité d'une ligne électrique, de perçage, d'élagage ou d'utilisation d'un groupe électrogène sont accessibles directement dans l'application. Ainsi que des réponses aux questions les plus fréquentes comme par exemple : quelles sont les premières étapes d'un raccordement d'une installation électrique ?

Le calendrier des fêtes pour la fin de l'année :

DATE	EVENEMENT	ORGANISATEUR
Samedi 7 novembre	Cérémonie du 11 novembre et repas du CCAS	Mairie et CCAS
Dimanche 8 Novembre	Film documentaire : Epidémie, la menace invisible	Bibliothèque
Samedi 28 novembre	Repas à emporter : Sauté de dinde	Parents d'élèves Ecole Sainte Marie
Samedi 14 novembre	Repas à emporter : Jarret frites/ jambon à l'os	Parents d'élèves Ecole publique

Locations de salles

GRANDE SALLE

	Commune		Hors Commune	
	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine
Mariage, Repas, Buffet campagnard, Potée	220 €	-	275 €	-
Apéritif, Vin d'honneur	160 €	100 €	200 €	125 €
Bal public	-	190 €	-	237.50 €
Réunion, Assemblée Générale, Loto, Théâtre	160 €	100 €	200 €	125 €
Concours de cartes (belote…)	-	80 €	-	100 €

PETITE SALLE

	Commune		Hors Commune	
	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine
Repas, Buffet	120 €	60 €	150 €	75 €
Apéritif, Vin d'honneur	100 €	40 €	125 €	50 €
Réunion, Assemblée Générale	-	60 €	-	75 €
Concours de cartes (belote…)	-	50 €	-	62.50 €

FORFAITS

	Commune	Hors Commune
	Avec cuisine	Avec cuisine
Repas, Mariage 2 jours (grande salle uniquement)	300 €	375 €
Repas, Mariage 2 jours (petite salle uniquement)	200 €	250 €
Repas, Mariage 1 jour (grande salle + petite salle)	280 €	350 €
Repas, Mariage 2 jours (grande salle + petite salle)	360 €	450 €

La bibliothèque :

Réouverture de votre bibliothèque ce mois d'octobre aux horaires habituels :

- ✓ Le mardi de 16h00 à 18h00
- ✓ Le samedi de 10h00 à 12h00

Grâce aux bénévoles, la bibliothèque peut continuer à évoluer et maintenir ses jours d'ouverture !

Date à retenir : Le film documentaire aura lieu **le dimanche 8 novembre à 14h30** à la salle des fêtes de Saint-Vran : Epidémie, la menace invisible.

Le club de gym :

La reprise des cours a eu lieu le mardi 28 septembre. Les cours se déroulent les mardis de 19h30 à 20h30 et sont animés par Yann marquer. Pour toute informations, n'hésitez à venir à la salle des fêtes aux horaires des cours.

Aux fumeurs/euses qui souhaitent se lancer dans le défi collectif de l'arrêt du tabac peuvent :

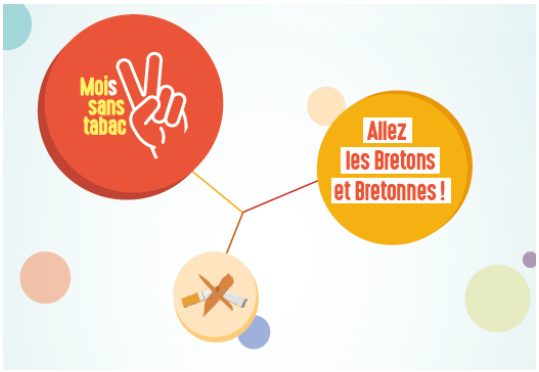

- ✓ en parler avec un professionnel de santé pour engager une démarche d'arrêt du tabac, et avec leur entourage pour les soutenir ;
- ✓ bénéficier du remboursement des substituts nicotiniques pris en charge par l'Assurance Maladie ;
- ✓ s'inscrire sur www.tabac-info-service.fr :
  - pour recevoir des messages réguliers d'encouragement ;
  - commander un kit d'aide à l'arrêt, comprenant des documents d'information et de motivation (roue de calcul des économies, conseils diététiques, exercices respiratoires pour mieux gérer son stress…) ;
  - contacter un tabacologue au 3989 ;
- ✓ télécharger une application d'e-coaching pour bénéficier d'un soutien personnalisé.

Travaux chez soi !

Perceuses, tondeuses, taille-haies, tronçonneuses... Quand on utilise chez soi un appareil bruyant, il y a **des horaires à respecter** pour ne pas gêner ses voisins. **La réglementation relative aux travaux bruyants effectués par des particuliers est fixée par un arrêté préfectoral** du 27 février 1990.

Les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- ✓ ***Du lundi au vendredi :*** **de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30**
- ✓ ***Le samedi :*** **de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**
- ✓ ***Les dimanches et jours fériés*** **de 10h à 12h**